



# Comité Directeur

## PROCÈS VERBAL du jeudi 1er février 2024 18h30 à Montry

**Présidence** : Philippe COLLOT

**Secrétaire** : Christiane CAU

**Présents** : Dominique GODEFROY, Laurent HERPE, Bernard MARMION, Abdelhak RAJI, Jean-Marie RENAUD, Gilles TANNIER, Ludovic VANTYGHEM, Gérard VIVES.

**Excusés** : Pascal ANTONETTI, Pierre BILLARD, Isabelle CHILARD, Cédric GUILLOSO, Monique MACHO, Jean-Paul PEYRIN, Patrick POIX, Orlando VIEIRA.

**Assistent** : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif), Marie CANOLLE (CTD-PPF), Fabien EL MKELLEB (CDA).

### 1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Il revient sur la cérémonie des vœux et de remise des médailles du District aux dirigeants des clubs qui en ont fait la demande, qui s'est déroulée le 12/01 dernier à OZOIR. Il remercie toutes les personnes qui ont répondu présent à cette manifestation.

### 2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 10/01/2024

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

### 3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

#### • LFA / FFF

**Opération mini-buts (point d'étape)** : 2100 clubs ont passé commande à date, soit 60% des clubs éligibles cette saison, selon les scénarii choisis par les instances, la consommation budgétaire de l'enveloppe FFF est de 79%. 80% des commandes concernent les buts pliables "Intersport" et 20% les buts acier "Marty Sport".

A noter également qu'environ 1 500 clubs ne se sont jamais connectés à la plateforme Le Corner (étape préalable indispensable pour bénéficier de l'opération). Les paires de buts seront directement livrées dans les clubs en avril/mai 2024. Une facture sera éditée pour chaque club avec le détail des différents cofinancements.

**Arbitrage amateur - Enveloppe allouée aux territoires au titre de la saison 2023-2024** : elle représente une enveloppe globale de 930 000 €. Un acompte de 75% de cette somme sera versée au 15 janvier prochain, le versement du solde de 25% étant programmé au 15 avril prochain, sous réserve des résultats de l'examen des critères ci-après :

- évolution du nombre d'arbitres



obligatoires le principe du « référendum » fédéral permettant de consulter les clubs sur des questions particulières, y compris à l'initiative d'un certain nombre d'entre eux.

**Recommandation n°20** : prévoir l'élection des organes exécutifs selon un mode de scrutin proportionnel. Encadrer les conditions de déroulement des campagnes électorales et fixer des garanties d'égalité de traitement entre les candidats. Pour plus de renouvellement, limiter strictement le nombre de mandats à trois.

**Recommandation n° 9** : confier à la nouvelle autorité indépendante en charge de l'éthique et de l'intégrité du sport le pouvoir de prononcer des mesures telles que l'inéligibilité, la suspension conservatoire ou la convocation d'une assemblée générale de la fédération afin de statuer sur une éventuelle révocation du dirigeant mis en cause.

**Recommandation n°31** : confier la responsabilité d'une seule plateforme Signal-sports, au périmètre élargi à l'ensemble des violences et discriminations dans le sport, à l'autorité administrative indépendante chargée de veiller à l'éthique du sport. **Supprimer les outils de signalement internes aux fédérations**. Communiquer massivement sur cette plateforme et obliger toutes les fédérations à en faire autant. Permettre à l'autorité administrative indépendante de prononcer une sanction à l'encontre d'une fédération ou d'une structure qui ne signalerait pas un fait. Présenter chaque année devant le Parlement et la convention nationale pour la prévention des violences dans le sport un bilan précis et transparent des suites données à chacun des signalements reçus par la cellule.

**Recommandation n°33** : **Systématiser les échanges d'informations et de traitement des dossiers entre l'autorité judiciaire et les services déconcentrés de l'État lorsqu'une affaire fait à la fois l'objet d'une procédure judiciaire et d'une procédure administrative**. Confier à l'autorité administrative indépendante chargée de l'éthique du sport une mission de renforcement de la collaboration avec les services de la justice.

**Recommandation n°35** : **généraliser rapidement la désignation d'un magistrat référent sport dans la totalité des parquets**.

**Recommandation n°37** : **transférer la compétence disciplinaire des fédérations en matière de lutte contre les violences à une autorité administrative indépendante**. Dans l'attente de la création de cette autorité :

- enjoindre sans délai, sous peine de retrait de l'agrément aux fédérations qui n'en disposent pas, de se doter de dispositions relatives à la lutte contre les violences sexuelles dans leur règlement disciplinaire ;
- **renforcer l'automatisme des mesures de suspension dès lors qu'un signalement relatif à un licencié est effectué** ;
- présenter chaque année dans un rapport remis au Parlement et lors de la convention sur la prévention des violences dans le sport un bilan public et détaillé du suivi de toutes les affaires de violences par la cellule, les services déconcentrés, les fédérations et les associations ;
- en tirer les conséquences en termes de sanction ou de retrait de délégation ;
- assurer aux sanctions les conditions de transparence indispensables pour rétablir la confiance des pratiquants et afficher une volonté politique claire d'accorder une « tolérance zéro » en matière de violences sexuelles ;
  
- assurer une transférabilité entre fédérations des sanctions ou des informations sur les mesures disciplinaires, afin de limiter les risques de récidive dans une autre fédération.

**Recommandation n°38** : mettre en place sans délai une mission d'inspection chargée de réaliser un état des lieux précis et complet, rendu public, du contrôle de l'honorabilité et de sa mise en œuvre dans

toutes ses composantes. Compléter à court terme la proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport, afin d'étendre le champ du contrôle d'honorabilité à tous les licenciés autres que pratiquants. Mettre en place une obligation de licence pour les intervenants réguliers au sein des clubs. Encadrer la profession de recruteur bénévole, les soumettre au contrôle de l'honorabilité par voie législative, les soumettre à l'obligation de licence par modification des règlements des fédérations. Priver de la possibilité d'obtenir une licence les personnes reconnues coupables d'abus sexuels particulièrement graves. Ouvrir dans le cadre de la mission d'inspection une réflexion sur l'introduction d'une obligation de déclaration des bénévoles et une extension du contrôle à l'ensemble des bénévoles.

**Recommandation n°43** : rédiger à l'échelle nationale une charte définissant précisément les lignes rouges à ne pas franchir et l'intégrer au règlement disciplinaire de l'ensemble des structures sportives en assortissant les manquements de sanctions. Éviter systématiquement, notamment dans les structures d'accès au haut niveau, l'encadrement exclusif par un seul encadrant et favoriser la prise en charge à plusieurs. Privilégier dans la mesure du possible la mixité dans les équipes d'encadrement pour la prise en charge des jeunes sportifs. Veiller à constituer des équipes mixtes d'encadrement pour les déplacements à l'occasion des stages et compétitions concernant les sportifs mineurs.

**Recommandation n°44** : mener systématiquement, dans toutes les structures sportives des actions de prévention et de sensibilisation aux violences sexuelles, tant pour les encadrants que pour les pratiquants et leurs parents.

**Recommandation n°57** : inscrire dans le code du sport la possibilité pour le préfet d'interrompre, temporairement ou définitivement, une rencontre sportive en cas d'incident violent ou à caractère discriminatoire.

**Recommandation n°59** : sanctionner systématiquement les actes et propos haineux et discriminatoires dans les stades de football, en prononçant des fermetures de tribunes chaque fois que nécessaire.

**Recommandation n°62** : Introduire dans le code du sport la possibilité pour les juridictions et les préfets de prononcer des interdictions judiciaires de stade (IJS) et des interdictions administratives (IAS) définitives en cas de récidive. Étendre le champ des IJS et des IAS à l'ensemble des enceintes sportives.

#### • **LPIFF**

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des principaux points abordés lors des réunions des 22/01 (Présidents District / Président LPIFF) et du 29/01 (Comité Directeur de la LPIFF).

**Violences et incivilités** : un point de situation entre tous les Districts et la LPIFF a été effectué. Confirmation que les problèmes environnementaux augmentent sur tous les territoires. Des actions sont à l'étude.

**Effectifs** : la Ligue enregistre 318 112 licenciés au 26/01, soit + 25 316 licences vs 2023 à date. La projection emmène à 330 000 environ. L'augmentation nationale est d'environ + 15%. La LPIFF a augmenté de 41% en 12 ans.

#### **Informations LPIFF**

**VSS** : un questionnaire a été transmis aux clubs le 22/01 avec un retour demandé pour le 20/02. Environ 100 retours à ce jour.

**Prochains tirages des Coupes de Paris** : 12/02 (Siège Crédit Mutuel) - 22/02 (Maison de la Réunion)  
- 27/02 (Siège LPIFF).

**Championnat Régional U15** : suite à l'évolution de ce championnat prévue en 2024/2025, le Comité Directeur valide l'option du RSG = 1 groupe R1 / 2 groupes R2 / 1 groupe D1.

**Challenge National FUTSAL FEM** : 1 équipe SEN LPIFF sera qualifiée et 2 équipes U18F.

**Rappel des dates des Finales Nouvelles Pratiques / Phase Régionale :**

FUTNET = 30/03

E-FOOT = 16/03

FEM = 20/04

**Commission Régionale Féminisation** : proposition de création d'un Collège des Actrices du Football.

**Situations financières des clubs** : le relevé est d'un montant de 2 318 141 €. 956 clubs sont encore débiteurs. Prolongement du délai de paiement au 08/02/2024 avant application des dispositions réglementaires.

**Encadrement technique des équipes** = le Comité Directeur valide l'application des sanctions à partir du 3<sup>ème</sup> match au lieu du second.

**AG LPIFF 2024** : celle-ci se tiendra le 28/09 ou le 05/10/2024.

#### 4. La Vie du District

##### • **Agenda – Planning des activités**

**02-03/02/2024** : séminaire ANPDF à ST QUENTIN.

**09/02/2024** : soirée de remise des dotations.

**28/02/2024** : réunion du Conseil Départemental visant à mettre en valeur le sport en Seine et Marne. Philippe COLLOT informe le Comité qu'il participera à cette manifestation.

**29/02/2024** : réunion du CD 77 à MELUN.

Suite à la tenue d'une réunion fédérale à Montpellier le 04/05, le Dîner des Commissions du District 77 se tiendra le **12/04/2024 à OZOIR**. Philippe COLLOT précise au Comité Directeur que les agendas et la disponibilité des salles pouvant accueillir cette manifestation étaient très contraints et qu'il a été difficile de trouver un créneau disponible.

##### • **Effectifs licenciés**

Le District enregistre, à date, un effectif de **47 641** licenciés, soit **+9,2%** vs 2022 à la même date (soit + 4018 licences).

- SEN = **+65** licences
- U14/U19 = **+560** licences
- Foot Animation = **+2376** licences
- SEN FEM = **+61** licences
- U14F/U18F = **+266** licences
- Foot Animation FEM = **+305** licences

##### • **Gestion Sociale**

Ludovic VANTYGHM informe le Comité Directeur du projet de fermeture estivale du District (soit du 5 au 17 août, soit du 27 juillet au 17 août).

Par ailleurs, il précise qu'un premier bilan va être réalisé avec le formateur de l'alternant juridique du District.

Il ajoute que les entretiens individuels des salariés administratifs ont récemment été réalisés et qu'il remercie le Directeur Administratif pour le très bon déroulement de ces derniers.

### • Soirée de remise des dotations au Siège du Crédit Agricole Brie Picardie

Cette soirée de remise des dotations se tiendra au siège du Crédit Agricole Brie Picardie à CHESSY, le vendredi 09/02/2024, à 19H00. A cette occasion, le Comité Directeur a décidé de convier les clubs labellisés pour la période 2023/2026 ainsi que les clubs qui s'engagent dans le développement du Football Départemental au travers de différentes pratiques. Ces derniers recevront les dotations en équipements, ci-dessous, afin de les accompagner et les encourager dans leur démarche.

- **Labels - Dotations FFF** : 12 Jeunes - 13 Féminines et 2 FUTSAL.
- **Clubs et Sections FUTSAL (20)** : accompagnement du District en équipements = 1 paire de mini-but / 24 disques plats / 5 ballons FUTSAL avec filet / 18 chasubles / 1 sac de transport.
- **Clubs ayant créé une section « Foot Handicap » (8)** : accompagnement du District en équipements = 1 paire de mini-but / 10 ballons avec filet / 2 x 6 chasubles / 40 coupelles / 1 sac de transport.
- **Sections Sportives locales (15)** : accompagnement du District en équipements = jeu de 18 maillots / 5 chasubles / 3 ballons avec filet / 1 sac de transport et jeu de 12 maillots / 5 chasubles / 3 ballons avec filet / 1 sac de transport pour les sections sportives FUTSAL.

### • Journée Nationale des Bénévoles 2024

Comme prévu, celle-ci se tiendra les 23 et 24 mars 2024 à LYON et aura comme support le match de l'Équipe de France contre l'Allemagne.

Le Comité Directeur entérine la liste de la Délégation Seine et Marnaise, qui sera composée de Présidents de Clubs, de dirigeants et de membres de commission.

### • Affaires financières

#### Accompagnement des clubs

Philippe COLLOT dresse le bilan, à date, des opérations d'accompagnement des clubs pour cette saison 2023/2024.

**Opération mini-buts** : 62 clubs ont commandé le matériel sur les 118 possibles. L'accompagnement financier du District pour cette opération s'élève à 17 896 €.

**Fond d'Aide au Football Seine et Marnais (3<sup>ème</sup> saison) :**

- Formation PSC1 = 10 dirigeants formés gratuitement PSC1.
- Dotation des tablettes FMI = les  $\frac{3}{4}$  des clubs sont venus retirer le matériel.
- Kit Tournoi = 19 dotations fournies (dont 8 pour le FUTSAL).
- Accompagnement des clubs dans le cadre des partenariats avec l'Éducation Nationale = 2 clubs ont été dotés d'équipements.

#### Situation financière des clubs - Relevé n°49

Le Comité Directeur a pris connaissance des courriers de COMBS LA VILLE et BOIS LE ROI concernant une demande exceptionnelle d'échelonnement de paiement. Conformément aux dispositions actées par le Bureau lors de sa réunion du 13/04/2023, il valide les demandes dans le respect des échéances fixées. Si toutefois celles-ci n'étaient pas respectées, les dispositions réglementaires seront appliquées.

Par ailleurs, le Comité Directeur, après avoir constaté la liste des clubs débiteurs en date du 26/01/2024 à 12H00, décide, malgré les différentes relances effectuées, l'application des dispositions de l'Article 3.5 du Règlement Sportif Général du District.

## Situation financière des clubs vis-à-vis de la LPIFF (2<sup>ème</sup> quote-part licences et DCC)

Le Comité Directeur prend connaissance de la liste des clubs Seine et Marnais débiteurs et de la demande de la LPIFF d'appliquer les dispositions réglementaires sur les compétitions départementales.

## Vente des bâtiments de MELUN / Nouveaux locaux

Jean-Marie RENAUD informe le Comité Directeur de l'évolution du dossier et des échéances à venir, pour la vente des bâtiments et la décision finale pour les nouveaux locaux. Après échange entre les participants, le Comité Directeur décide de maintenir son engagement vis-à-vis de ce dossier, compte-tenu des dernières précisions apportées.

## Examen des différents devis sollicités

**Entretien des locaux de MELUN** : le Comité Directeur retient la Société « NET and Go », comme nouveau prestataire de ménage.

**Portail d'accès aux installations de MONTRY** : face aux difficultés récurrentes constatées et à la vétusté du matériel, le Comité Directeur valide le devis de la Société ONESTI pour le remplacement de tout le bloc « interphone » pour un montant de 7323,38 €.

**Élagage des espaces verts des installations de Montry** : après examen de l'état des arbres suite aux conditions météorologiques de ces dernières semaines, le Comité Directeur valide le devis de la Société EDOUARD pour l'élagage des arbres situés le long de la RD934 et de l'abattage d'autres arbres morts le long de l'allée intérieur, pour un montant de 7000 €.

### • **Affaires sportives**

## Journées reportées des 20-21/01/2024

Le Directeur Administratif présente au Comité Directeur les différentes possibilités de report, sachant qu'aucune des propositions n'apparaît pleinement satisfaisante, compte-tenu des vacances scolaires ou des périodes au cours desquelles les clubs sont susceptibles d'organiser des tournois. Il propose une planification les 30 et 31/03/2024 (WE de Pâques), ce que le Comité Directeur entérine.

## Criterium U15 F

La 2<sup>ème</sup> Phase débute le 03/02/2024. 4 équipes sont engagées sur la Phase à 11 joueuses. Une réflexion sera menée en fin de saison afin d'examiner la nécessité, ou pas, de conserver ce schéma d'organisation pour 2024/2025.

## Organisation des Finales 2023/2024

Le Comité Directeur remercie les clubs qui ont d'ores et déjà postulé et valide les sites, ci-après :

- **Finales 77 - U13 du 06/04 = VILLEPARISIS**
- **Finale JDC de U10 à U13 du 01/06 = OZOIR LA FERRIERE**
- **Finales FEM à 11 et à 8 du 12/06 = THORIGNY**
- **Finales 77 des 15 et 16/06 = LE MEE SUR SEINE**

Par ailleurs, l'appel à candidature reste ouvert pour les Finales, ci-dessous :

- **Finales FUTSAL de U8 à U11 du 07/04**
- **Finales FUTSAL U12/U13 du 20/04**
- **Finales U10/U12 du 27/04**
- **Finale IDF U11 du 25/05**
- **JND 2024 du 08/06/2024** (candidatures de MEAUX et LESIGNY déjà enregistrées).

## Projet Foot en Milieu Scolaire

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur un projet de développement et d'animation du Foot en Milieu Scolaire élaboré par la Commission FMS. Celui-ci repose sur le regroupement des Sections

Sportives autour d'une journée de pratique et de la formation des éducateurs ainsi que des arbitres. Le Comité Directeur remercie la Commission pour le travail réalisé et lui confie la mise en œuvre de ce projet.

### [Nouvelles Pratiques et Para-Foot](#)

Laurent HERPE - Animateur de la Commission Nouvelles Pratiques et Para Pratique (NPPP) présente au Comité Directeur les points, ci-après.

### **Phase qualificative Départementale du Criterium National Foot En Marchant**

Compte-tenu des critères de participation et de la date butoir du 01/04/2024 pour fournir à la LPIFF le nom de l'équipe départementale qualifiée, la Commission NPPP propose d'organiser la phase départementale le 11/03/2024 sur les installations de Montry avec un objectif de 8 équipes.

Par ailleurs, une réunion est prévue le 08/02/2024 avec l'Association Française de Foot en Marchant (AFFM).

### **Pratique FUTNET**

Dans le cadre de la mise en place du Championnat de France de FUTNET, la Commission NPPP propose l'organisation de la Phase Départementale qualificative le 12/02/2024 au Tennis Club de Torcy. 16 équipes sont d'ores et déjà inscrites, l'objectif est de monter à 20.

**GolfFoot** : l'objectif est d'organiser une Coupe Départementale au Golf de Lésigny entre le mois de mai et le mois de juin, avec la participation de 32/48 doublettes. Un Championnat régional est déjà programmé par la FFGF, partenaire de la FFF, avec 6 étapes en IDF.

### **E Coupe de France**

16 équipes sont d'ores et déjà inscrites. Les matches débiteront en milieu de semaine prochaine. Le calendrier en cours d'élaboration. Les ½ Finales et Finale se joueront le 10/03/2024.

Le Comité Directeur remercie la Commission pour le travail réalisé et valide les orientations proposées.

### **Para-Foot**

Le Comité Directeur examine une proposition de la Commission NPPP visant à mettre en place un Label Départemental Club Inclusif Para-Foot. Celui-ci serait attribuée aux clubs qui créent une section spécifique Para-Foot au sein de leur structure. Il charge ladite commission de proposer un cahier des charges précisant, notamment, des critères précis d'attribution et de renouvellement.

### [Critérium U17](#)

Le Directeur Administratif informe le Comité Directeur de l'avancement du projet de mise en place. Considérant que la majorité des clubs initialement intéressés par ce projet ne sont pas prêts pour démarrer cette saison, sa mise en place sera reportée au début de la saison 2024/2025.

### [Challenge FUTSAL 2023/2024](#)

Face aux importantes difficultés pour obtenir des créneaux dans les gymnases malgré l'anticipation effectuée, le calendrier des manifestations FUTSAL doit être adapté au nombre d'installations disponible.

En conséquence, le Comité Directeur entérine la proposition de l'Équipe Technique Départementale de prioriser la pratique féminine sur le mois de février (U9F/U11F/U13F), compte-tenu de la mise en place de l'Opération « Toutes Foot » en avril, de programmer les Finales U15F/U19F en lever de rideau de la Finale SEN FUTSAL au mois de mai et de conserver la planification de la pratique masculine (U9/U11/U13) au mois d'avril avec les 16 équipes qualifiées du Tour 1.

### **• Affaires Administratives**

## Commissions / Fonctions

**Aurélien PAOLINI** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Demande transmise au Président de la Commission pour avis.](#)

**Cyrille GOSSE** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. [Transmis au Président de la Commission pour avis.](#)

**Jérôme COUDOUIN** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Statuts et Règlements. [Transmis au Président de la Commission pour avis.](#)

**Samuel LAROMANIERE** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Après avis du Président de la Commission Technique, le Comité Directeur valide cette candidature.](#)

**François POUZOT** : informe de sa démission de la Commission Féminines. [Le Comité Directeur le remercie chaleureusement pour son investissement durant toutes ces années et pour tous les services rendus au Football Seine et Marais.](#)

**Dominique DA ROCHA** : informe le Comité Directeur de sa démission de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales. [Le Comité Directeur le remercie pour tous les services rendus au sein de cette Commission.](#)

**Franck ZEIGER** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Médicale. [Le Comité Directeur valide cette candidature et le remercie d'avoir accepté en tant que médecin la mission liée à la validation des certificats médicaux des arbitres.](#)

**Bruno GLISE** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission des Terrains et Installations Sportives ainsi que la Commission d'Organisation des Compétitions. [Le Comité Directeur valide les 2 candidatures.](#)

### • **Informations diverses**

## Service Civique

Le Comité Directeur prend connaissance de la majoration de l'indemnité « Service Civique » de 609.95 € à 619.83 €, à compter du mois de janvier 2024.

Le Directeur Administratif informe le Comité Directeur que le Compte-Rendu d'activité des SC a été transmis aux services de l'état.

## **5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur**

### Externe

**08/01/2024** : SDJES 77. Contrat SC.

**10-11/01/2024** : Conseil Départemental. Bourse individuelle de haut niveau.

**15/01/2024** : Conseil Départemental 77. Rencontre avec les Comités Sportifs.

**17/01/2024** : service civique.

**18/01/2024** : Préfecture 77. Brochure J-200.

**20/01/2024** : recensement des animations et opérations qui pourront être organisées dans le cadre des JOP 2024.

**22/01/2024** : AG du CDOS.

**25/01/2024** : CDOS. Message du Président du CNOSF suite à la publication du rapport de la Commission d'Enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations sportives.

**31/01/2024** : Cosmos. Enquête féminisation.

### FFF/LFA

**18/01/2024** : invitation JNB 2024.

### LPIFF

**07/12/2023** : situation financière des clubs vis-à-vis de la LPIFF.

**17/01/2024** : mail aux clubs suite à agression d'un arbitre.

**17/01/2024** : Critérium Foot en Marchant.

**23/01/2024** : Championnat Régional FUTNET.

## Clubs

**12/01/2024** : ASM LA FERTE SOUS JOUARRE. Nouveau Bureau.

**17/01/2024** : USM VILLEPARISIS. Candidatures Finales FA.

**18/01/2024** : COMBS LA VILLE CA. Relevé n°49.

**19/01/2024** : CPS PROVINOIS. Invitation 01/03/2024 - Réception des partenaires.

## 6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur qu'il a organisé une réunion avec les techniciens afin de quantifier les récompenses à attribuer lors des Finales FA.

Il précise également que le bilan comptable effectué à mi-saison montre une situation conforme avec les prévisions budgétaires de la saison. Il détaille les charges et produits qui présentent un écart et en explique les raisons. Il adresse ses remerciements à Christine PARCET pour la préparation et la mise à jour d'un document qui permet une visibilité en temps réel de la situation.

## 7. Technique

Marie CANOLLE informe le Comité Directeur des points, ci-après.

### Point Formation

- Annulation des CFI SEN (8/2 et 7/3) et de l'AF « éthique et intégrité » (6/2), faute de candidats.
- Maintien de la Certification du 17/02.
- La 2<sup>ème</sup> partie des formations CFI débutent ce jour.

Elle souligne une mobilisation intéressante des commissaires et les remercie.

### Point PPF

- Interdistricts U15 à Paris
  - 77-91 : 2/0
  - 77-92 : 1/2
  - 77-93 : 3/4
- Interdistricts U17 à Courcouronnes
  - 77-91 : 4/3
  - 77-93 : 3/2
- Interdistricts U16 : le 14/02
  - Christiane CAU sera la Cheffe de délégation du District.
- Interdistricts U14F : le 16/02 (un match de préparation est planifié le 07/02 contre le 93)
  - Laurent HERPE sera le Chef de délégation du District.
- Interdistricts U14 : le 21/02 (un match de préparation est planifié le 14/02 contre les U15 R2 de Torcy)
  - Christiane CAU sera la Cheffe de délégation
- Concours INF U13G et U13F : une liste de 40 garçons et 20 féminines a été fournie.
- Centre de Perfectionnement FEM : le travail se poursuit (17/20 joueuses U13F sont présentes).

### Point DAP

- Toutes Foot : l'opération se déroulera le 20/04 à Gretz au stade Laumondé.
- Des vagues seront organisées par année d'âge.
- Des structures gonflables seront mises en place.
- Une Formation AF « Pratique Féminine » sera proposée.

## 8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB expose au Comité Directeur les points, ci-après.

**Effectifs** : 224 arbitres sont opérationnels à ce jour, 37 au niveau Ligue et 187 au niveau District. Environ 20 à 30 indisponibilités sont à noter par Week-End. Actuellement, la D4 SEN peut être couverte par des Arbitres Officiels ainsi que des demandes des clubs.

**Observations des arbitres** : 114 observations ont été réalisées à ce jour, 27 candidats restent à valider en pratique.

**FIA des 13-14-20 et 21 janvier 2024** : 19 candidats reçus sur 22 inscriptions et 3 absents. Remerciements au Club de Melun pour l'accueil sur ses installations. Prochaine FIA : les 29,30 juin et 6,7 juillet 2024 à Montry.

**Stage LPIFF** : 4 féminines Seine et Marnaise ont participé au stage organisé exclusivement pour les féminines.

**Projet FAR** : le 03/02/2024 à CLAYE-SOUILLY, les stagiaires ont assisté au match dirigé par Mickaël HADJADJ - Responsable de la Section.

**Courriers arbitres** : un message a été transmis à tous les arbitres pour rappeler l'importance de porter obligatoirement l'écusson lors des rencontres et la nécessité d'avoir une tenue conforme pour officier. A défaut, les dispositions de l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA seront appliquées. Par ailleurs, le nouveau courrier du Président de la FFF concernant l'Article 1 des Statuts leur a été adressé.

**Arbitre Foot Diversifié** : un stage et une réunion sont au programme courant février.

Par ailleurs, Fabien EL MKELLEB sollicite le Comité Directeur sur les points, ci-après.

Possibilité de désigner les Très Jeunes Arbitres (13/14 ans) sur le Critérium U13 = [le Comité l'invite à préparer un projet reprenant tous les aspects organisationnels et le soumettre lors d'une prochaine réunion.](#)

Validation des Candidats Arbitres de plus de 50 ans sur des Compétitions du dimanche matin, de façon à enrichir et rajeunir l'effectif qui officie sur cette catégorie = [le Comité valide cette disposition.](#)

Financement de 2 kakémonos dédiés à l'arbitrage 77 = [un devis sera demandé.](#)

Organisation de la remise des récompenses des Majors 2023/2024 lors de la réunion de fin de saison des arbitres = [le Comité Directeur estime préférable d'intégrer ces récompenses lors de la réunion de rentrée des clubs, ce qui valorise la fonction. Toutefois, une mise à l'honneur sous une autre forme peut aussi être envisagée lors de la réunion de fin de saison.](#)

Le Comité Directeur procède à la nomination des Arbitres, ci-dessous.

HAMDI Ahmed - LESIGNY  
IMBART Léonard - THORIGNY  
KONE Abou - LOGNES  
PLINGUIER Flavien - PROVINS  
SAIDI Ilys - COULOMMIERS  
ZAROUALA Othmane - CHAMPENOIS  
YOUNES Zoubir - TRILPORT  
DUHAMEL Simon - AVON  
DUFU Julien - AVON  
BITOT Corentin - PORTUGAIS DE PONTAULT  
ALUMETTE BELKIE Presley - TORCY  
COHEN Leo - VAL D'EUROPE

HOY Lucie - ENTENTE BRIE EST  
TRAORE Nicolas - LOGNES

## 9. Questions diverses / Tour de table

RAS.

### Prochaines réunions

**Bureau Directeur** : sur convocation.

**Comité Directeur** : 29/02/2024 à MELUN.